

## ATTESTATION

(article 202 du nouveau code de procédure civile)

Je soussigné BORY Alain, gendarme, né le 26 septembre 1965 à LILLE (59), de nationalité française, demeurant à, brigade prévôtale, SP 15030, 02200 HUB ARMÉES, France, n'ayant aucun lien avec l'une ou l'autre des parties, CERTIFIÉ l'exactitude des faits ci-après exposés pour en avoir été le témoin direct.

Je délivre la présente attestation à monsieur Gérard GUÉDON.

Je rédige la présente attestation à la demande de Gérard GUÉDON avec qui j'ai travaillé à la section de recherches de la gendarmerie de l'air depuis son arrivée jusqu'en août 2013.

Le premier mot qui me vient à l'esprit quand je pense à Gérard est passionné. Passionné par l'aéronautique mais également par de nombreux autres domaines, tant sur un plan personnel que professionnel.

De mon point de vue, Gérard est un excellent enquêteur et un rédacteur hors pair. Ce dernier aspect l'amenait parfois à constituer des écrits pouvant s'éloigner de la forme habituelle dépourvue et rigide d'un acte habituel rédigé par un gendarme. Mais le prose est libre et je ne crois pas que ses procédures aient jamais été décriées par les magistrats, bien au contraire.

Je m'autorise cette analyse car j'ai été très proche de Gérard et nous avons travaillé ensemble sur plusieurs enquêtes. Bien que je fus le directeur d'enquête, il n'y a jamais eu de grippes entre nous. J'avais son soutien indéfectible et



il m'aider et me prodiguait des conseils judiciaires particulièrement dans le domaine aéronautique, en me laissant diriger l'enquête, les réunions afférentes, les compte-rendus, etc... Le fait avec une humilité et une simplicité assez rares. L'entente était naturelle entre nous et je savais pouvoir compter sur lui quelque soit ma demande ou non attendue.

Il convient de préciser que j'ai rarement croisé une personne dotée d'une telle culture générale. Bien sûr, cette réelle connaissance des arguments qu'il avançait en son être associée à son côté passionné, entraînait parfois des échanges houleux au sein de l'unité. Sa masse physique et son tempérament pouvaient donc impressionner. Mais j'en ai autant à mon égard! Les autres personnels de l'unité n'étaient pour certains pas en reste. Une section de recherches nationale est forcément composée de caractères forts.

Je ne remis pas en question mes actes commandés mais je suis convaincu que chacun pouvait d'une manière ou d'une autre avoir sa part de jalousie devant une telle prestance et étendue de connaissances.

Gérard ne boit pas d'alcool ou très rarement. Il n'a pas besoin de se mettre en avant comme beaucoup qui cherchent à briller en permanence. Il faisait son travail et dirigeait ses enquêtes avec conviction, pas de faux semblants avec lui. Ses actes de procédure étaient toujours rédigés presque immédiatement.

J'ajoute à cela son implication, son professionnalisme, sa persistance et sa volonté farouche de poursuivre la noble cause de l'enquêteur judiciaire, à savoir parvenir à déterminer les responsables d'infractions pénales qui ont parfois coûté des vies, et de faire en sorte que les éléments rassemblés permettent de les poursuivre devant nos instances



judiciaires.

C'est sans doute là que les divergences existent ou ont pu exister entre le commandement et Gérard. Passionné, empli de justice, sûr de son fait, n'hésitant pas à dire mais également à démontrer à un chef qu'il peut se tromper, rien ne pouvait concourir à ce que les choses se passent tranquillement. Et c'est le grand problème de nos chefs, savoir accepter et employer des gens brillants en les mettant dans les meilleures conditions, sans les gâcher, ce qui arrive malheureusement trop souvent, ou alors en fait de cas d'espèce en les dévalant, en mettant l'accent systématique sur tout ce qui peut constituer des fautes de comportement.

Un incident qui me revient en mémoire et qui abonde dans ce sens est un entretien que j'ai eu avec le lieutenant-colonel DÉLANNAY qui commandait l'unité à l'époque. Il avait accusé Gérard de l'avoir traité de con, ce que Gérard n'avait franchement sollicité, j'avais organisé une entrevue où, in fine, le lieutenant-colonel DÉLANNAY avait avoué mentir parce qu'il n'aimait pas Gérard. En effet, bien que pilote de chasse, quelques-unes de ses affirmations, au cours de discussions anodines, ont pu être contredites par Gérard. Et il se trouve que Gérard avait quasiment toujours raison. Ce n'est sans doute pas la seule chose qui les a opposés, mais c'était pour moi la plus marquante. Je vas fais grâce du fond de ma pensée, qu'un chef puisse mentir ainsi pour dénigrer une personne, je trouve cela intolérable. Mais il ne s'agit pas de moi.

Je reviens donc à Gérard. Des de faits? Oui, comme tout le monde. Parfois distrait, souvent grandiloquent, parfois en fête et parfois de mauvaise foi. Et alors, qui n'a pas de de fait?

D'un autre côté, toujours disponible (sauf à cause de ses problèmes méchicaux), travailleur, bon camarade, fiable, il a sans doute aidé bon nombre de ses camarades à avancer



dans leurs enquêtes, voire dans leur carrière. Mais la nature humaine interdit sans doute à certains de ces personnes de le reconnaître.

Personnellement, je le dis haut et fort, je remercie mon camarade Gérard pour m'avoir fidèlement assisté dans nos enquêtes et pour avoir été un précieux conseil par toutes les autres enquêtes que j'ai eues à mener à la section de recherches.

Je le remercie également pour nos échanges envoyés, professionnels et privés, et pour tous ces instants partagés qui ont été et resteront des moments de bonheur d'une rare intensité dans ma vie professionnelle.

Fait à BAMAKO, le 29 novembre 2017

